



La Défense, le 17 juin 2013

MESSAGE NUMERO 2013-21

ARBITRAGES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR SUR L'AVENIR DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

A l'issue d'une très longue période, consacrée à la réflexion et à la concertation, et qui a aussi été l'occasion de missions parlementaires d'enquête et d'information, le Ministre de l'Intérieur a rendu publics ce lundi 17 juin ses arbitrages concernant la réforme des services de renseignement.

Devant une assemblée composée de policiers de tous grades exerçant au sein de l'Information Générale, du Renseignement Intérieur, de la Direction du Renseignement de la Préfecture de Police, mais également de gendarmes et en présence des organisations représentatives des personnels, conviées pour l'occasion, le Ministre de l'Intérieur, entouré des Directeurs Généraux de la Police et de la Gendarmerie nationales, ainsi que du Préfet de police, du DCRI, du DCSP et du sous-directeur de l'Information générale, a annoncé les deux axes majeurs qui vont guider l'avenir des services de renseignement :

- **le maintien de la Sous Direction de l'Information Générale, renommée *renseignement territorial*, au sein de la Direction Centrale de la Sécurité Publique, sous la forme d'un Service central**, avec la présence en son sein de personnels issus de la gendarmerie nationale à hauteur de sa contribution actuelle en la matière. Cette annonce s'accompagnera d'un rehaussement fonctionnel de la place de la mission, tant au niveau national que territorial.

- **la sortie de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur du périmètre de la Direction Générale de la Police Nationale avec la création d'une Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI)**, placée sous l'autorité directe du Ministre de l'Intérieur.

La DRPP demeure dans sa configuration actuelle, tout en exerçant plus complètement sa vocation de coordination sur l'échelle de la grande couronne parisienne.

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale avait clairement exprimé, dans un courrier adressé au Ministre de l'Intérieur le 13 mai 2013, sa position sur l'organisation des services de renseignement, telle qu'elle lui paraissait la mieux adaptée pour que la mission puisse être remplie avec efficacité et dans le respect des compétences des personnels.

L'architecture annoncée cet après-midi suscite immédiatement un certain nombre de remarques et de questions qui ne devront pas être éludées :

- la connexion entre le maillage territorial assuré par les services de « proximité » (déclinaisons territoriales du SCRT, DRPP) et les services de la DGSI. La question est d'une **acuité toute particulière sur deux sujets majeurs, véritables zones grises entre les deux structures** : l'Islam et le suivi des groupes extrémistes violents/radicaux,
 - l'exercice des fonctions d'investigation par les personnels de la DGSI,
 - la gestion des ressources humaines et logistiques au sein de cette nouvelle direction générale (statut, avancement, mutation, régimes indemnitaires notamment...).

Invité à prendre part avec l'ensemble des organisations syndicales à une réunion de travail avec le DGPN et le cabinet du Ministre, le SCPN a immédiatement exprimé sa première réaction, tout en formulant des questions précises. Sur ces deux arbitrages, le SCPN :

- **confirme sa satisfaction de voir le renseignement territorial demeurer au sein du périmètre d'une Direction territoriale généraliste, la DCSP**, cette proximité nous paraissant essentielle à la bonne remontée de l'information depuis le terrain. Le projet de doctrine d'emploi nous a été remis ; nous nous laissons le temps de l'étudier avant de le commenter en détail.
- s'il regrette le départ d'un service prestigieux du périmètre de la DGPN, **constate que ce choix répond à des attentes fonctionnelles, organisationnelles et opérationnelles majeures**. Ce bouleversement amène un grand nombre de questionnements, sur lesquels nous vous livrerons une analyse plus approfondie dans les tous prochains jours.

Le SCPN attendra des réponses claires à ses interrogations, qui détermineront sa position finalisée. Cette réforme nouvelle ne devra pas reproduire les errements constatés en 2008, ni se résumer à des annonces politiques qui négligeraient les conditions de l'ardente obligation de réussite de ces services de renseignement.

Emmanuel ROUX

Céline BERTHON

Secrétaire Général

Secrétaire Général adjoint

